

AVENANT DECES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR PAR LE PRODUCTEUR :

1/ Le contrat est au nom de deux titulaires comportant le même nom :

Définition des parties au contrat	Pièces justificatives à fournir
<ul style="list-style-type: none"> - Titulaire Mariés, portent le même nom, le contrat est rédigé avec « ET » - Titulaire Mariés portent le même nom, le contrat est rédigé avec « OU » - Titulaire Mariés mais le nom de jeune fille de MME a été utilisé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de décès comportant le nom et prénom de l'époux survivant. - Demande écrite pour transférer le contrat à son nom seul de l'époux survivant déjà titulaire au contrat (porte le même nom que le défunt).

2/ Un titulaire au contrat, décès du titulaire, dévolution successorale existante :

Définition des parties au contrat	Pièces justificatives à fournir
1 TITULAIRE <ul style="list-style-type: none"> - M. X - MME Y 	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de décès - Dévolution successorale - si héritiers multiples : Formulaire décès de transfert du contrat signés d'ensemble des héritiers désignant un héritier titulaire unique. - si héritier unique : Une demande écrite pour transférer le contrat à son nom.

3/ Un titulaire au contrat, décès du titulaire, dévolution successorale en cours mais non établie :

Définition des parties au contrat	Pièces justificatives à fournir
1 TITULAIRE <ul style="list-style-type: none"> - M. X - MME Y 	<ul style="list-style-type: none"> - Actes de décès - Un courrier du notaire indiquant qu'il se porte fort pour les héritiers - Formulaire décès en cours de succession complété et signé du notaire.

4/ Un ou deux titulaires au contrat, décès du ou d'un titulaire, dévolution successorale existante, pas d'héritier désigné comme nouveau titulaire :

Définition des parties au contrat	Pièces justificatives à fournir
TITULAIRE (s) <ul style="list-style-type: none"> - M. X - MME Y - M X ET/OU MME Y 	<ul style="list-style-type: none"> - Actes de décès - Dévolution successorale - Courrier du notaire indiquant qu'il se porte fort pour les héritiers (Formulaire signé du Notaire uniquement mais obligatoire pour acter de son engagement). - Formulaire décès désignant le notaire comme représentant des héritiers.

5/ Un titulaire au contrat, décès du titulaire, pas acte de notoriété, mais un acte de donation du vivant.

Définition des parties au contrat	Pieces justificatives à fournir
TITULAIRE (s) - M. X - MME Y - M X ET/OU MME Y	- Actes de décès - Acte de donation du vivant (si héritier unique) - Acte de propriété (si plusieurs héritiers dans le cas d'une donation-partage)
Les juristes considèrent que suite au décès de l'usufruitier producteur, le donataire récupère l'usufruit du bien. il est légitime à vendre (signer l'avenant de cession) ou à obtenir l'usufruit (titulaire du contrat).	

Alerter les tiers qu'en cas de décès du(des) titulaires, le ou les héritiers doivent se faire connaître en fournissant les pièces justificatives (ci-dessus). En cas de vente, EDF OA doit acter le transfert du contrat suite au décès si nécessaire préalablement à la signature d'un avenant de cession.